



# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Lille, le 03/08/2021

### COVID-19

Face au virus, l'obligation du port du masque dans l'espace public prolongée dans le Nord et des créneaux de vaccination disponibles

En cette période estivale, le virus de la Covid-19 continue de circuler dans le Nord où le taux d'incidence départemental atteint 118 nouveaux cas pour 100 000 habitants sur les 7 derniers jours. Pour mémoire, début juillet, le taux d'incidence dans le Nord était le 20 cas pour 100 000 habitants.

Dans la Métropole européenne de Lille, il est en progression pour atteindre 169 cas pour 100 000 habitants. Les taux d'incidence progressent également sur les agglomérations du département et en particulier sur Maubeuge, Valenciennes et Dunkerque.

Cette situation est directement liée avec la propagation du variant Delta, 3 fois plus transmissible que le variant Alpha. Selon Santé publique France, la proportion du variant Delta est de 95 % dans le Nord (taux de tests avec présence de la mutation L452R en%).

Il importe dans ce contexte de se protéger :

- en respectant les gestes barrières, avec une vigilance renforcée aussi bien dans la sphère privée qu'au travail ;
- en ayant recours à la vaccination : 1 671 363 nordistes ont reçu au moins une première injection et 1 196 392 sont d'ores et déjà pleinement vaccinés.

## L'obligation du port du masque

C'est dans ce cadre que Georges-François Leclerc, préfet du Nord, a prolongé l'arrêté relatif au port du masque dans les espaces ouverts à la circulation du public. Ainsi, le port du masque reste obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus :

- aux abords, dans un rayon de 50 mètres :
  - des marchés, braderies, brocantes, vides-greniers et autres ventes au déballage, ainsi qu'à l'intérieur de ceux-ci, qu'ils se tiennent dans des espaces couverts ou en plein-air ;
  - des entrées des centres commerciaux les samedis et dimanches ;
  - des entrées des établissements scolaires et universitaires ;
  - des entrées des lieux de culte aux jours et heures de la tenue des offices et cérémonies ;

### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél: 03 20 30 52 50

Mél: pref-communication@nord.gouv.fr

nord.gouv.fr hauts-de-france.gouv.fr





12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 59 039 LILLE Cedex



- des stations et lieux d'arrêt des transports collectifs de voyageurs.
- dans les files d'attente de toute nature ;
- à l'occasion de tout attroupement de plus de 10 personnes (dont les manifestations revendicatives) ;
- dans les zones piétonnes, permanentes ou temporaires, les samedis et jours d'événements particuliers;
- dans les espaces réservés aux spectateurs des enceintes sportives de plein air.

Les plages, parcs et jardins ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque.

En outre, dans les communes du littoral du département du Nord (Bray-Dunes, Dunkerque, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage et Zuydcoote), le port du masque est obligatoire dans les zones à forte concentration de population. Ces zones sont matérialisées par les municipalités.

# La vaccination, la meilleure arme contre la Covid-19 et la propagation des variants

#### De nombreux centres de vaccination ouverts tout l'été

La très grande majorité des centres de vaccination restent ouverts pendant l'été et proposent des horaires élargis, une ouverture 7j/7 et du sans-rendez-vous.

Des milliers de rendez-vous sont ainsi disponibles dans plus de 130 centres de vaccination restés ouverts en région : au moins 900 000 doses de vaccin sont disponibles pour des primo-injections dans les centres de vaccination jusque fin août et de nombreux créneaux sont réservables à court terme.

Réservations sur <a href="https://www.sante.fr/">https://www.sante.fr/</a>.

## Des opérations de vaccination proximité

Cette offre s'accompagne également de nombreuses opérations de vaccination de grande proximité, partout en région : opérations mobiles ou éphémères dans des communes rurales, en centre-ville ou dans les quartiers, sur le littoral, dans des centres commerciaux, etc.

Les médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes et sages-femmes libéraux participent pleinement au dispositif de vaccination. Les professionnels libéraux de la région peuvent désormais s'approvisionner en flacons Pfizer auprès de centres de vaccination proches de leur lieu d'exercice.

Se faire vacciner c'est se protéger et protéger les autres. Vaccinez-vous !

### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél: 03 20 30 52 50

Mél: pref-communication@nord.gouv.fr









